Organisation commune des marchés (OMC) dans le secteur de la viande bovine

2001/0042(CNS) - 23/07/2001 - Acte final

OBJECTIF : réguler le marché dans le secteur de la viande bovine eu égard à la crise de l'ESB. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : Règlement 1512/2001/CE du Conseil modifiant le règlement 1254/1999/CE portant organisation commune des marchés dans le secteur de la viande bovine. CONTENU : les mesures adoptées visent à traiter les problèmes de déséquilibre sur le marché communautaire de la viande bovine suite à la crise ESB. Elles concernent la prime spéciale pour les bovins mâles et la prime à la vache allaitante. L'évolution de la situation actuelle du marché pourrait rendre nécessaire l'adoption ultérieure de nouvelles mesures. ENTRÉE EN VIGUEUR : le règlement est applicable à compter du 01/01/2002.